



Paris, le 5 novembre 2013

FBF, CGPME, MEDEF -

Les entreprises doivent passer d'urgence aux moyens de paiement SEPA

J- 87

La Fédération Bancaire Française (FBF), la CGPME et le MEDEF rappellent ensemble aux entreprises qu'il est urgent d'effectuer leur migration aux moyens de paiement SEPA, comme l'ont souligné récemment le Comité national SEPA, le Ministre de l'Economie et des Finances et le Gouverneur de la Banque de France. Les trois organisations professionnelles tirent la sonnette d'alarme : l'heure est à l'accélération car il reste moins de 90 jours avant la date limite et obligatoire fixée au 1^{er} février 2014 par la réglementation européenne.

Aujourd'hui, un peu plus de la moitié des virements et quelque 3% des prélèvements sont aux formats SEPA.

Eviter un éventuel risque opérationnel pour les entreprises

Dans ce contexte, il est essentiel pour chaque entreprise d'engager dans les plus brefs délais les changements et les tests indispensables afin de réussir leur migration aux moyens de paiement SEPA. Le 1^{er} février 2014 en effet, les entreprises qui n'auraient pas adopté les normes SEPA s'exposent à des risques opérationnels dans leur fonctionnement quotidien : blocage des virements de salaires, impacts de trésorerie liés aux règlements des fournisseurs ou des clients ... Pour la plupart des TPE/PME, les modifications liées à la migration SEPA sont assez simples mais nécessitent des évolutions informatiques qu'il est indispensable de réaliser dès à présent.

.../...

Migration : comment s'y prendre ?

L'entreprise doit prendre contact au plus vite avec ses interlocuteurs habituels, si ce n'est pas déjà fait : conseiller bancaire, expert-comptable et fournisseur de solutions informatiques. L'objectif est d'identifier les flux de paiement concernés et de planifier les opérations : mettre à jour les applicatifs si nécessaire, remplacer les identifiants bancaires nationaux par les coordonnées BIC-IBAN, tester les échanges informatiques avec la banque...

En ce qui concerne les prélèvements, la migration peut prendre un peu plus de temps : il est d'autant plus urgent de faire rapidement les démarches nécessaires.

Des actions pratiques vis-à-vis des entreprises

La FBF, la CGPME et le MEDEF vont poursuivre leurs opérations d'information pratique ; elles vont intensifier leurs actions collectives pour permettre à toutes les entreprises françaises d'être prêtes le 1^{er} février 2014.

Depuis plusieurs mois, les banques et les associations professionnelles sensibilisent et accompagnent les entreprises au travers de réunions en région, de courriers et d'emails, de brochures ou de contacts individuels. En complément du site du Comité national SEPA sepafrance.fr, le site www.banques-sepa.fr informe les entreprises sur les enjeux et les modalités du passage à SEPA.

DIRIGEANTS D'ENTREPRISES

**Votre banque et votre association professionnelle peuvent vous aider
et sont à votre disposition pour répondre à vos questions sur le SEPA**

Contacts :

FBF : Colette Cova – tél : 01 48 00 50 07 - e-mail : ccova@fbf.fr

CGPME : Soraya Djidel – tél : 01 47 62 73 79 - email : sdjidel@cgpme.fr

MEDEF : Guillaume Croullebois – tél. 01 53 59 18 08 – email : gcroullebois@medef.fr